



Message pour le Conseil général

BUDGET 2021

Présentation des budgets 2021 - Commentaires

Contexte

Le 1^{er} janvier 2021 entreront en vigueur la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018_021) et l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo ; ROF 2019_080). Ces nouvelles dispositions légales cantonales nécessitent la mise en œuvre d'un nouveau modèle comptable, appelé communément MCH2.

Suite à divers retards pris en lien avec la crise sanitaire (COVID-19), le Conseil d'Etat a, certes, donné aux communes la possibilité de reporter la mise en application du nouveau plan comptable. Au vu des travaux préparatoires déjà effectués et afin d'éviter de devoir « jongler » entre les deux modèles pour la préparation du budget et de la planification financière, le Conseil communal a toutefois décidé que le budget 2021 sera déjà établi selon le nouveau modèle comptable.

Ce dernier diffère de l'ancien plan comptable (MCH1) sous divers aspects. Ainsi, la répartition des charges et produits va plus dans le détail et nécessite parfois de « splitter » des montants sur plusieurs positions, voire plusieurs dicastères. Si un employé communal travaille par exemple comme concierge, comme chauffeur du bus scolaire et comme surveillant au centre de tri, les charges salariales doivent être imputées sous trois rubriques différentes.

Les charges d'immeubles (groupe 942 sous MCH1) sont désormais imputées dans les rubriques fonctionnelles : les immeubles du patrimoine administratif sous administration générale, les bâtiments scolaires sous la formation et les services de la voirie aux routes.

Quant aux investissements, ils ne passent plus au net à l'actif du bilan mais à l'actif du bilan pour les charges d'investissements et au passif du bilan pour les subventions reçues. De ce fait, les 2 montants s'amortissent séparément au même taux d'amortissement.

Au vu de ces différences, il est parfois difficile d'établir un corrélatif précis sur la variation effective des budgets entre 2020 et 2021.

Les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats (anciennement compte de fonctionnement) doit être équilibré et les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre. Mais contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5%, un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permet de l'absorber. Cette disposition a été introduite pour éviter aux communes de devoir procéder à des « artifices » budgétaires pour rester sous le seuil des 5%.

Budget de résultat

Le budget de résultat pour l'exercice 2021 se résume comme suit :

Revenus	CHF	10'184'618.50
Charges	<u>CHF</u>	<u>10'626'063.21</u>
Excédent de charges	CHF	441'444.71

Comme le budget précédent, le budget de 2021 présente un déficit. Au vu des investissements de ces dernières années et des conséquences de la réforme de la fiscalité des entreprises (PF17) qui est sensée péjorer nos recettes, ce déficit (qui correspondrait, selon les anciennes règles, à 4.15% des charges) n'est pas une surprise en soi. Compte tenu de notre fortune nette au bilan au 31.12.2019 qui s'élève à CHF 4'016'204.31 (et qui couvre donc largement l'excédent de charges prévu) ainsi que des résultats des dernières années (qui se sont systématiquement révélés largement positifs), le Conseil communal a décidé de ne pas couper dans les prestations en faveur de la population.

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (*) à droite du libellé du compte.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit sur la base des exercices précédents et du budget 2020.

Les dépenses liées relatives à l'Agglomération fribourgeoise ont été imputées dans les rubriques comptables indiquées sous l'Agglo. Elles représentent un montant total de CHF 269'388.-. Comparativement, CHF 261'950.- figuraient au budget 2020, soit une augmentation de CHF 7'438.-.

L'administration générale (0) augmente son budget de CHF 134'577.25

Les frais de l'exécutif et les prestations offertes par l'exécutif comme par exemple le repas de fin d'année passent désormais dans la rubrique 0120. Leur budget global s'élève à CHF 134'265.-. Le budget des jetons et vacations du Conseil Communal (0120.3000.01) a été réduit de CHF 20'000.-.

Les frais de l'administration communale sont séparés en deux départements, soit :

- Au 0210 l'administration des finances et des contributions englobe le personnel de comptabilité et des impôts. De plus, il comprend désormais les frais financiers tels que frais bancaires (0210.3130.00), frais de poursuites et de rappels (0210.3130.01) et les produits tels que le recouvrement des frais de rappels et poursuites (0210.4260.00) et la commission de 3% sur les impôts paroissiaux (0210.4260.01).
- Au 0220 les services généraux englobent les salaires du personnel de tous les services généraux et de l'administratrice communale ainsi que tous les frais des services généraux (téléphones, informatique, frais de port, etc..).

Les salaires sont plus élevés de CHF 24'000.- (0210 et 0220 confondus) du fait de l'augmentation du taux de travail de 10% d'une employée, de l'engagement d'une 2^{ème} apprentie et des primes de fidélité à verser.

La rubrique 0290 « Immeubles administratifs non mentionnés ailleurs » pour un budget de CHF 123'290.- est nouvelle et englobe les charges et produits des bâtiments et biens de notre patrimoine administratif tels que l'administration communale, l'auberge communale, le bâtiment 68, les terrains loués.

L'ordre et sécurité publics, défense (1) augmentent son budget de CHF 12'235.46

Les émoluments de chancellerie et les frais de procédure et d'avis de droit sont désormais sous la rubrique 1400 « questions juridiques ».

Notre participation au service des curatelles (1402.3612.00) augmente de CHF 3'059.- et celle au CSPi M.A.N. (1500.3612.00) de CHF 5'320.26.

Dans le cadre de la protection civile (rubrique 1620), les contributions d'abri PC d'un montant de CHF 167'050.- devront être remboursées au Canton. La charge (1620.3611.00) est compensée par la dissolution de la réserve y relative (1620.4501.00).

Le dicastère formation (2) augmente son budget de CHF 178'740.16

Les grosses variations du dicastère formation résident dans le fait que les salaires du personnel de conciergerie des bâtiments scolaires et de l'AES passent désormais en charge de la formation de même que les frais du conservatoire.

Les frais d'accueil extra-scolaire sont désormais séparés sous la rubrique 2180 pour un budget global de CHF 55'092.-. Au compte 2120.3171.00 (contribution aux camps scolaires et camps verts), le budget de CHF 50'000.- a été maintenu malgré le fait qu'il n'y aura pas de camp de ski en février 2021. En effet, le camp de ski sera remplacé par des journées sportives.

Notre participation au service de logopédie, psychologie et psychomotricité (compte 2120.3612.00) augmente de CHF 21'123.71.

Notre participation aux frais du conservatoire (compte 2140.3611.00) d'un budget de CHF 83'767.70 ne passe plus sous la culture mais est rattachée à la formation.

Pour les bâtiments scolaires (rubrique 2170), un budget d'étude de réfection des bâtiments scolaires de CHF 20'000.- a été prévu au compte 2170.3131.00. Le budget de CHF 50'000.- prévu au compte 2170.3144.00 (Entretien des bâtiments) prévoit notamment un traitement de protection des façades en béton de l'école pour un montant de CHF 40'000.-.

Pour le cercle scolaire d'Avry et Matran, compte 2190.3612.00, le budget a diminué de CHF 35'845.-, les frais d'achat des fournitures scolaires étant désormais directement pris en charge par le Canton.

La culture, le sport et les loisirs (3) diminuent son budget de CHF 221'352.60

La différence au budget s'explique par le fait que les frais du conservatoire pour CHF 83'767.70 ainsi que les amortissements de la halle de sport (CHF 35'656.-) et des aménagements extérieurs du complexe scolaire (CHF 21'483.- mais budgétés pour CHF 75'000.- en 2019) sont désormais attribués à la formation. Les frais des activités en faveur des personnes âgées pour CHF 12'500.- passent quant à eux à la prévoyance sociale.

Les dons pour la culture budgétés en 2019 pour CHF 13'000.- sont désormais répartis par genre de dons, selon les exigences du nouveau plan comptable MCH2 (3220 pour la musique, 3224 pour le cirque, 3290 pour la culture locale, etc.).

La santé (4) augmente son budget de CHF 18'902.60

Les frais du réseau de santé Sarine liés aux soins ambulatoires (dans la rubrique 4210) augmentent de CHF 15'706.40.

La prévoyance sociale (5) augmente son budget de CHF 75'780.75

Les plus grosses augmentations se retrouvent pour CHF 8'873.25 dans la participation aux institutions pour les handicapés (compte 5230.3631.00), CHF 19'000.- pour les crèches et mamans de jour (comptes 5451.3636.00 et 5451.3636.01), CHF 35'253.90 pour notre participation aux services sociaux régionaux et cantonaux (comptes 5720.3611.00 et 5720.3612.00).

Le budget de CHF 12'500.- pour les activités en faveur des personnes âgées (compte 5350.3170.00) passait jusque-là dans les loisirs (3).

Le trafic et les télécommunications (6) présentent une augmentation de CHF 10'532.-

Les charges et produits liés aux places de stationnement sont désormais séparés (rubrique 6155).

Le montant plus élevé de CHF 23'598.- dans les salaires (compte 6150.3010.00) provient principalement du fait que désormais le montant des imputations internes de salaires à la culture, aux sports et aux espaces verts n'est plus déduit du compte salaire mais passe en produit au 6150.4910.00 (CHF 26'400.-).

Le budget de CHF 42'450.- dans l'achat de machines, appareils, véhicules et outils (compte 6150.3111.00) comprend l'achat d'une épareuse pour tracteur de CHF 20'000.- et d'une machine de menuiserie pour CHF 10'000.-

Les anciens comptes 620.315.00 Entretien des véhicules et machines (budget 15'000.-) et 620.319.00 Redevance poids lourds (budget 1'100.-) sont désormais répartis différemment, soit au compte 6150.3137.00 pour les taxes des véhicules de l'édilité y compris la redevance poids lourds (budget CHF 5'150.-) et au compte 6150.3151.00 pour l'entretien des machines, appareils, véhicules et outils (budget CHF 20'000.-). Les frais d'entretien ont été revus à la hausse du fait de l'ancienneté des machines.

Le dicastère protection de l'environnement et aménagement du territoire (7) enregistre une diminution de CHF 81'255.-

Dans l'approvisionnement en eau, l'ancien compte 700.314.00 entretien et rénovation des installations est désormais réparti entre le compte 7101.3111.00 (Achat de machines, appareils, véhicules, outils, compteurs pour CHF 30'000.- et le compte 7101.3143.00 (Entretien des installations) pour CHF 65'000.-.

Les taux d'amortissement dans l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées passant en majorité de 4% à 1.25% sous MCH2, le budget des amortissements diminue fortement (CHF 77'039.-).

Dans l'aménagement du territoire, la diminution des salaires de CHF 44'464.- s'explique par une nouvelle organisation du service technique. Il n'y aura plus de chef du service technique « cadre » et le statut de son remplaçant justifie un salaire moins élevé. De plus, il n'entrera en fonction qu'en février 2021. Le 10% du salaire d'un collaborateur qui accomplit certains trajets du bus scolaire passe quant à lui à la formation (2).

Le dicastère de l'économie publique (8) augmente de CHF 2'217.-.

Notre participation à Forêt-Sarine (8200.3635.00) augmente de CHF 779.- et celui de la promotion économique de l'Agglo (8500.3612.00) de CHF 1'367.-.

Le dicastère des finances et impôts (9) prévoit une diminution de charges de CHF 57'417.-

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le service cantonal des contributions. Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction de l'expérience de l'année en cours et des années précédentes.

La réforme fiscale des entreprises ainsi que les effets à prévoir dû au Covid-19 impactent le budget :

- L'impôt sur les personnes physiques diminue de CHF 114'900.-, ceci malgré le montant de CHF 55'000.- lié à l'imposition plus élevée des dividendes, les impôts sur la fortune étant impactés avec un taux de diminution prévisible de 15% entre 2020 et 2021.
- L'impôt sur les personnes morales diminue de CHF 22'400.-. Il comprend d'une part un taux de diminution prévisible de 15% sur le bénéfice et de 10% sur le capital lié au Covid-19 et d'autre part, la réforme fiscale des personnes morales. Cette dernière étant compensée en partie par des paiements compensatoires de base et pour des cas de rigueur pour un total de CHF 187'392.- (9100.4611.00 et 9100.4611.01).

La péréquation financière intercommunale (9300) nous coûtera CHF 40'629.- de plus que l'année précédente.

L'ancienne rubrique 942 (Immeubles) et 943 (auberge de Rosé) n'existent plus, les frais étant répartis entre la rubrique 0290 pour les immeubles administratifs y compris l'auberge de Rosé, 2180 pour le bâtiment de l'AES, 6150 pour les bâtiments de la voirie.

Les intérêts passifs sur engagements financiers-emprunts (9610.3401.00), soit CHF 213'179.- sont intégralement affectés, par imputations internes, aux dicastères ayant généré l'emprunt relatif à ces charges.

Les amortissements obligatoires sont désormais directement imputés dans les dicastères concernés.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2021 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	357'645.00
Dépenses d'investissement	<u>CHF</u>	<u>6'074'289.00</u>
Excédent de dépenses	CHF	5'716'644.00

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- Les investissements votés, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte)
La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2021, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2021 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).
- Les investissements soumis au vote lors du Conseil général de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique.
- Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet au Conseil général dans le courant de l'année 2021 lorsque les dossiers seront prêts.
- Les recettes d'investissements à recevoir en 2021 (subventions, participations de tiers, etc.).

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2021 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.

Budget d'investissement 2021 - Liste des crédits

A. Crédits déjà votés

(adaptation de crédits déjà votés sur la base de la situation actuelle)

		Crédit voté	Montant 2021
1610.5660.00	Stand tir dépollution butte + rénovations (V)	450'000	338'289
3420.5010.00	Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	102'000	<i>reporté en 2025</i>
	Réfection rte Industrie-Tuilerie		
6150.5010.00	Eclairage public	CHF 55'000.—	
6150.5010.01	Travaux routiers	CHF 900'000.—	20'000
7101.5031.02	Bouclage, eaux	CHF 100'000.—	
7201.5032.02	Canalisations	CHF 70'000.—	
	Construction trottoir + arrêt de bus rte Seedorf		
6150.5010.06	Eclairage public	CHF 16'000.—	
6150.5010.02	Travaux routiers	CHF 410'000.—	136'000
7101.5031.06	Conduite éternit	CHF 70'000.—	
7201.5032.01	Canalisations	CHF 64'000.—	

6150.5010.10	Construction d'un trottoir- route de Rosé-Imp. de Cheiry (V)	80'000	80'000
6150.5010.04	Mesure 3M.08.02 PA3/Transaggio sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	450'000
6150.5010.05	Mesure 3M.06.02 PA3/Transaggio sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	950'000
6150.5010.07	Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	439'800	150'000
6150.5010.08	Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens (V)	270'000	100'000
7101.5031.00	Rempl.conduite Eternit Impasse Agges-Murailles (V)	300'000	<i>reporté en 2022</i>
7201.5032.00	Assainissement collecteurs Aménag. Carrefour Z.I. partie OUEST (Valtraloc secteur garages) (V)	437'400	300'000
Total			2'524'289

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2020.

B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Crédit à voter Montant 2021

	Réfection rte Fontanettes		
6150.5010.09	Travaux routiers CHF 1'055'000.—	1'945'000	1'945'000
7101.5031.02	Adduction d'eau CHF 365'000.—		
7201.5032.02	Séparatif CHF 525'000.—		
6150.5010.11	Assainissement de l'éclairage public Corjolens et P+R	60'000	60'000
7101.5031.05	Captage source de la Montagnette	220'000	220'000
7201.5032.04	Assainissement épuration secteur Champ-Thomas	110'000	110'000
7201.5032.05	Mise en séparatif Grand-Clos	575'000	575'000
7201.5032.06	Collecteur intercommunal ruisseau de la Tire	130'000	130'000
Total			3'040'000

C. Crédits à voter ultérieurement en 2021

Crédit à voter Montant 2021

6150.5010.12	Réfection dernier tronçon de la route de la Riviala	70'000	70'000
6150.5010.13	Rte Fontanettes construction arrêt bus + terrain	200'000	200'000
7101.5031.04	Remplacement conduite Eternit, Rte Fontanettes-Sofraver	105'000	105'000
7410.5031.01	Assainissement collecteur place jeu Corjolens	135'000	135'000
Total			510'000

D. Recettes d'investissements

Montant total Montant 2021

1610.6320.00	Participation autre commune (stand tir) (V)	186'500	130'645
1610.6300.00	Subvention confédération (stand tir) (V)	56'000	56'000
1610.6310.00	Subvention canton (stand tir) (V)	21'000	21'000
6150.6370.00	Aménagements routiers Z.I. : particip.tiers (V)	233'000	150'000
6150.6320.00	Mesure 3M.08.02 PA3/Transagglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	<i>planifié en 2023</i>
6150.6320.01	Mesure 3M.06.02 PA3/Transagglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	<i>planifié en 2023</i>
Total			357'645

Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par l'assemblée	2'524'289	
B. Crédit à voter lors de la séance du Conseil général du 09.12.2020	3'040'000	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2021	510'000	
D. Recettes d'investissements		357'645
Totaux	6'074'289	357'645
Excédent de dépenses		5'716'644